

**Animation pour la mise en œuvre du DOCOB
sur le site NATURA 2000 n°36**

« Marais de Villechétif »

Mise à jour du programme d'actions

Août 2013

Dossier suivi par :

**Chambre d'agriculture de l'Aube
2 bis, rue Jeanne d'Arc
CS 44080
10014 TROYES Cédex
Tél : 03 25 43 72 72**

Les mises à jour du programme d'action ont été validées par le Comité de Pilotage du 6 mars 2013.

Les autres dispositions dans la version initiale du Document d'Objectif, non concernées par la présente mise à jour, demeurent inchangées.

1. NOUVELLES OPERATIONS

Après 6 années d'animation sur le site, il est apparu que d'autres actions devaient être mises en place suite à la demande du COPIL, en fonction des actions déjà menées sur le terrain ou bien suite à l'apparition de nouvelles données.

Les opérations présentées consistent en la mise en œuvre d'actions de gestion concrètes et réalisables à compter de 2013.

A chaque opération est attribué un degré de priorité de mise en œuvre, selon son caractère d'urgence et l'importance des enjeux :

- ★★★ *Action prioritaire*
- ★★ *Action nécessaire à moyen terme, mais pouvant bénéficier d'un délai*
- ★ *Action à conduire à long terme*

Pour chacune des opérations définies ci-après, une fiche détaillée est disponible au paragraphe 2 et donne, avec plus de précisions, les modalités, le coût, ainsi que les types de contrats relatifs à ces opérations.

Les coûts des études (RE) et des suivis scientifiques (SE) préconisés, ont été donnés à titre indicatif mais devront être ajustés à l'aide d'un devis. Il en est de même pour les opérations relatives à la valorisation du site (FA) et au suivi administratif (AD) de la mise en œuvre du DOCOB.

1.1. GESTION DES HABITATS (GH)

- ★★★ *GH 10 - Aide à la reconversion ou la réhabilitation de parcelles boisées*

Certaines parcelles du site sont implantées en peupliers. Après leur exploitation forestière, il semble opportun de mettre en place des espèces locales (frênes, sycomores, saules, chênes pédonculés ...). L'implantation de telles espèces est également un moyen de lutter contre le développement d'espèces invasives.

- ★★★ *GH 11 - Gestion des espèces invasives dans le Marais*

Avec l'exploitation des peupleraies, le risque de voir entrer dans le Marais des espèces invasives comme le solidage devient très élevé. Il est nécessaire de pouvoir intervenir dès l'apparition de telles espèces à l'intérieur du Marais.

1.2. RECHERCHE (RE)

NEANT

1.3. SUIVI SCIENTIFIQUE (SE)

★★ SE 9 – *Mettre en place un protocole de suivi de la qualité des eaux superficielles dans le Marais*

La qualité de l'eau est un paramètre à prendre en compte pour la conservation du Marais, des habitats et des espèces associés. Il convient de prévoir la mise en place d'un suivi de la qualité des eaux superficielles basé sur des indicateurs physico-chimiques et biologiques.

Ce suivi concernera la qualité de l'eau dans le canal d'Argentolles. Il serait pertinent de prévoir des points de mesures en amont du Marais, au sein de celui-ci ainsi qu'en aval.

1.4. FREQUENTATION, ACCUEIL ET PEDAGOGIE (FA)

★★★ FA 7 – *Informier le public par le biais de panneaux d'information*

Le site fait l'objet d'une fréquentation par des visiteurs d'origines diverses et la pose de panneaux d'information générale sur le site et sur la démarche Natura 2000 est pertinente.

La pose de panneaux est une demande des collectivités locales.

Les panneaux seront réalisés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardenne.

Le Conservatoire rédigera les textes en coordination avec les autres structures animatrices. La prémaquette sera conçue par le Conservatoire sur un logiciel de PAO et sera transmise à un prestataire pour l'impression des visuels, la fourniture des panneaux et la pose sur site.

★★ FA 8 – *Sensibiliser les acteurs locaux sur la présence d'espèces invasives et les aider à les reconnaître*

La présence de plusieurs espèces est ainsi avérée sur le site (Solidage) et à proximité immédiate du site (Pterocarya, Ailante).

L'ouverture des milieux ou la réalisation de travaux forestiers (par exemple après une exploitation de peupleraies ou une coupe d'éclaircie en Chênaie...) peut favoriser l'arrivée d'espèces végétales invasives.

Il est impératif de sensibiliser toute personne susceptible d'intervenir sur le site (élus, propriétaires, gestionnaires, personnels techniques) afin d'améliorer la vigilance écologique et la préservation du site.

1.5. ADMINISTRATIF (AD)

★★★ AD 6 – *Suivi du document d'objectifs sous SUDOCO*

L'animateur du site réalisera le suivi et la synthèse des opérations réalisées dans SUDOCO. Après la prise en main du logiciel, les données du DOCOB et les données de l'animation des années précédentes seront enregistrées.

★★★ AD 7 – Ajustement du périmètre

Les modifications du périmètre Natura 2000 pressenties concernent un ajustement de l'enveloppe du site 36 au droit des parcelles agricoles et éventuellement l'intégration du Parc Lebocey situé sur la commune de Pont Sainte Marie et mitoyen du site Natura 2000.

Les volontés de modification de l'enveloppe du site ont été largement exprimées par les membres du comité de pilotage qui s'est tenu en mairie de Creney près Troyes au cours du mois de février 2011.

Les objectifs de l'ajustement du périmètre sont :

- ✓ Exclure du périmètre les secteurs agricoles sans intérêts écologiques c'est-à-dire dans ce cas les parties de parcelles agricoles
- ✓ Elargir le périmètre afin d'inclure des habitats naturels ou des habitats d'espèces qui seraient présents dans le Parc Lebocey
- ✓ Améliorer la gestion hydraulique du marais
- ✓ Ajuster les limites du site au parcellaire pour rendre plus cohérent les actions

2. LES NOUVELLES FICHES ACTIONS

Opération GH 10

Aide à la reconversion ou à la réhabilitation de parcelles boisées

Priorité de mise en œuvre de l'opération : ★ ★ ★

Objectifs de l'opération :

Certaines parcelles du site sont implantées en peupliers ou font l'objet d'une exploitation forestière (à des fins privées et locales)
Après leur exploitation forestière, il semble opportun de favoriser la mise en place d'espèces locales (frênes, sycomores, saules, chênes pédonculés, ...).

Habitats et espèces de la Directive visés :

Habitats	Aulnaie-frênaie Chênaie pédonculée
Espèces	/

Description des actions :

Dans le Marais de Villechétif, plusieurs parcelles sont plantées en peupliers depuis plusieurs décennies. Certaines d'entre elles parviennent actuellement à maturation ou ont été exploitées au cours des récentes années. L'objectif de cette action de « reconversion et réhabilitation des parcelles boisées » est de favoriser post-exploitation des boisements contenant des espèces caractéristiques des habitats forestiers du Marais de Villechétif sans exclure des perspectives d'exploitation pour les propriétaires ou les ayants-droit. Cette action portera sur les secteurs où la régénération naturelle est difficile et concernera des opérations sylvicoles visant à faciliter le développement des essences locales (entretien sélectif) ou à les renforcer (plantations d'enrichissement) ou plantation en plein.

Mesures contractuelles mobilisables pour ces actions :

- ☞ La mesure F22 703, Mise en œuvre de régénérations dirigées
- ☞ La mesure F22 706, Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation de berges et enlèvement raisonné des embâcles

Recommandations techniques :

Espèces adaptées au site

Les recommandations techniques sont détaillées dans les fiches F22 703 et F22 706.

Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre potentiels : Propriétaires privés ou ayant-droit, Communes

Période d'intervention : de mi-août à fin septembre pour les travaux d'entretien sylvicoles et de fin septembre à fin février pour les opérations de plantations

Durée de l'opération : à définir

Secteurs d'intervention : ensemble des boisements où le potentiel naturel tend vers l'aulnaie-frênaie ou la chênaie pédonculée

Coût des actions : sur devis

Opération GH 11

Gestion des espèces invasives dans le marais

Priorité de mise en œuvre de l'opération : ★ ★ ★

Objectifs de l'opération :

Avec l'exploitation des peupleraies et autres boisements, le risque de voir entrer dans le Marais des espèces végétales invasives comme le Solidage devient très élevé. Il est nécessaire de pouvoir intervenir dès l'apparition de telles espèces à l'intérieur du Marais. Cette opération devra être suivie par une réimplantation d'espèces locales pour concurrencer les espèces invasives.

Habitats et espèces de la Directive visés :

Habitats	Tous
Espèces	Toutes

Description des actions :

Dans les secteurs où ont été recensées des espèces végétales invasives, une lutte spécifique pourra être engagée par destruction directe dans individus appartenant à une espèce invasive. Cette lutte sera menée dans le cadre de chantiers à vocation expérimentale sur des parcelles bien définies (exemple : parcelles conservatoires de Villechétif) et sera accompagnée d'un suivi post-travaux afin d'évaluer la réaction des tacons invasifs et la réussite des méthodes de destruction. Les méthodes de destruction concerneront des actions « légères » basée sur un arrachage manuel des plants dans le cas des espèces invasives « herbacées » ou « buissonnantes ».

Dans le cas de espèces ligneuses (ex : Ptérocarya ou Ailante), des travaux de bûcheronnage plus lourds sont envisageables.

L'action GH11 concernera les espèces invasives végétales.

Mesures contractuelles mobilisables pour ces actions :

- ☞ La mesure F22 711, Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Recommandations techniques :

- Encadrement et suivi des chantiers par les structures animatrices du DOCOB
- Respect des recommandations techniques prévues dans le fiche mesure F 22 711
- Suivis post-travaux de l'évolution des espèces invasives dans les secteurs traités
- Organisation de réunions d'animation sur les opérations de gestion mises en place à destination des propriétaires et gestionnaires privés (en lien avec FA8)

Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre potentiels :

Propriétaires privés, Ayants droit, Communes, Syndicat de rivière

Période d'intervention : de préférence en dehors de la période de végétation (de septembre à février) mais possibilité de manière ciblée pendant la période de végétation pour obtenir une meilleure efficacité

Durée de l'opération : toute la période d'animation

Secteurs d'intervention : secteurs de présence des espèces invasives dans le site Natura 2000 et, en dehors, dans la périphérie proche (Le contrat Natura 2000 forestier F22711 ne sera contractualisable que sur les surfaces incluses dans le périmètre du site).

Coût des actions :

Sur devis

Opération SE 9

Mettre en place un protocole de suivi de la qualité des eaux superficielles dans le Marais

Priorité de mise en œuvre de l'opération : ★ ★

Objectifs de l'opération :

Suivre la qualité physico-chimique et hydrobiologique des eaux superficielles dans le Marais de Villechétif.

Habitats et espèces de la Directive visés :

<i>Habitats</i>	Tous
<i>Espèces</i>	Toutes

Description des actions :

La qualité de l'eau est un paramètre à prendre en compte pour la conservation du Marais, des habitats et des espèces associés. Il convient de prévoir la mise en place d'un suivi de la qualité des eaux superficielles basé sur des indicateurs physico-chimiques et biologiques.

Ce suivi concernera la qualité de l'eau dans le canal d'Argentolles. Il serait pertinent de prévoir des points de mesures en amont du Marais, au sein de celui-ci ainsi qu'en aval.

Mesures contractuelles mobilisables pour ces actions :

Sans objet. Action mise en œuvre dans le cadre de l'animation générale du site Natura 2000.

Recommandations techniques :

Un protocole précis devra être mis en place par le maître d'œuvre.

L'analyse physico-chimique sera basée sur la mesure de plusieurs paramètres dont la liste reste à établir (pH, T°C, nitrates,...) en cohérence avec les mesures réalisées par l'Agence de l'eau sur le réseau DCE. Plusieurs campagnes de mesure sont à envisager annuellement.

Le suivi hydrobiologique se basera sur des protocoles standardisés de type IBGN ou RCS-DCE portant sur l'étude des macroinvertébrés benthiques. Une campagne annuelle est suffisante.

Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre potentiels :

Grand Troyes, Syndicat de rivière, Structures animatrices

Période d'intervention : de préférence en période d'étiage pour le suivi hydrobiologique (conditions limitantes), en eaux moyennes à faibles pour les suivis physico-chimiques

Durée de l'opération : toute la période d'animation

Secteurs d'intervention : au sein du périmètre Natura 2000 et éventuellement en dehors sur les parties amont et aval du Canal d'Argentolles

Coût des actions :

Sur devis

Opération FA 7

Informier le public par le biais de Panneaux d'information

Priorité de mise en œuvre de l'opération : ★ ★ ★

Objectifs de l'opération :

Sensibiliser le public (propriétaires, gestionnaires et usagers) à la préservation du site, à la démarche Natura 2000.

Habitats et espèces de la Directive visés :

<i>Habitats</i>	Tous
<i>Espèces</i>	Toutes

Description des actions :

La pose de panneaux est une demande des collectivités locales : validation au COPIL du 06 mars 2013

Le site fait l'objet d'une fréquentation par des visiteurs d'origines diverses et la pose de panneaux d'information générale sur le site et sur la démarche Natura 2000 est pertinente.

Les panneaux seront réalisés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardenne.

Le Conservatoire rédigera les textes en coordination avec les autres structures animatrices. La prémaquette sera conçue par le Conservatoire sur un logiciel de PAO et sera transmise à un prestataire pour l'impression des visuels, la fourniture des panneaux et la pose sur site.

Recommandations techniques :

Les thèmes abordés sur les panneaux pourront être :

- Présentation de la démarche Natura 2000 au sens général
- Présentation des enjeux habitats-faune-flore recensés sur le site (dont cartographie des habitats)
- Présentation des principales actions d'animation et de gestion conduites sur le site Natura 2000
- Présentation des acteurs de l'animation du site Natura 2000

Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre potentiels : Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardenne

Période d'intervention :

En année 3 d'animation (Septembre 2013 à septembre 2014)

Durée de l'opération :

2 jours/panneau (conception et suivi de la pose)

Coût des actions :

Le temps de travail et les coûts pour la réalisation et la pose des panneaux en année 3, sont estimés de la façon suivante :

Opération			TOTAL	
			Quantité	Coût € HT
	Nombre jours	Coût € HT		
Rédaction/Conception des maquettes	2	840 € HT	2	1 680 € HT
Prestation extérieure pour impression, fabrication et pose		1 235 € HT	2	2 470 € HT
				4 150 € HT

Opération FA 8

Sensibiliser les acteurs locaux sur la présence d'espèces invasives et les aider à les reconnaître

Coûts indicatifs prévus dans le cadre du marché triennal.

Priorité de mise en œuvre de l'opération : ★★

Objectifs de l'opération :

L'ouverture des milieux (par exemple après une exploitation de peupleraies ou une coupe d'éclaircie en Chênaie...) favorise l'arrivée d'espèces végétales invasives. La présence de plusieurs espèces est ainsi avérée sur le site (Solidage) et à proximité immédiate du site (Pterocarya, Ailante). Il est impératif de sensibiliser toute personne susceptible d'intervenir sur le site (élus, propriétaires, gestionnaires, personnels techniques) afin d'améliorer la vigilance écologique et la préservation du site.

Cette opération servira notamment à repérer et localiser les zones où l'action GH11 pourra être mise en place.

Habitats et espèces de la Directive visés :

Habitats	Tous
Espèces	Toutes

Description des actions :

L'information des acteurs locaux à la problématique des espèces invasives pourra se faire via l'organisation de réunions ayant pour but :

- de les sensibiliser aux risques et problèmes que peut engendrer la présence de telles espèces sur le site ;
- de les former à reconnaître les principales espèces à risque pour le site (avérée présente sur le site ou à proximité).
- Réaliser un support sous la forme d'une fiche descriptive succincte des caractéristiques des espèces avec photo.

Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre potentiels : animateurs du site Natura 2000

Périodicité :

Organisation de réunions : 1 réunion par an

Période d'intervention : au printemps pour observer les espèces sur le terrain

Durée de l'opération :

Organisation de réunions : 1 jour de préparation et 0,5 jour de réunion (ou 1 journée forfaitaire d'animation générale)

Réalisation d'une fiche : 1 jour (ou 1 journée forfaitaire d'animation générale)

Coût des actions :

Action pouvant être financée dans le cadre du marché triennal portant sur l'animation du site Natura 2000.

Opération AD 6

Suivi du Document d'objectifs sous SUDOCO

Priorité de mise en œuvre de l'opération : ★ ★ ★

Objectifs de l'opération :

L'animateur du site réalisera le suivi et la synthèse des opérations réalisées dans SUDOCO. Après la prise en main du logiciel, les données du DOCOB et les données de l'animation des années précédentes seront enregistrées.

Habitats et espèces de la Directive visés :

Habitats	Tous
Espèces	Toutes

Description des actions :

Cf. supra.

Mesures contractuelles mobilisables pour ces actions :

Sans objet. Action mise en œuvre dans le cadre de l'animation générale du site Natura 2000.

Recommandations techniques :

Cf. supra.

Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre potentiels :

Structures animatrices du DOCOB

Période d'intervention : toute l'année

Durée de l'opération : périodes triennales d'animation

Secteurs d'intervention : ensemble du site Natura 2000

Coût des actions :

Action financée dans le cadre du marché triennal portant sur l'animation du site Natura 2000.

Opération AD 7

Ajustement du périmètre

Priorité de mise en œuvre de l'opération : ★★★

Objectifs de l'opération :

Les modifications du périmètre Natura 2000 pressenties concernent un ajustement de l'enveloppe du site 36 au droit des parcelles agricoles et éventuellement l'intégration du Parc Lebocey situé sur la commune de Pont Sainte Marie et mitoyen du site Natura 2000.

Les volontés de modification de l'enveloppe du site ont été largement exprimées par les membres du comité de pilotage qui s'est tenu en mairie de Creney près Troyes au cours du mois de février 2011.

Les objectifs de l'ajustement du périmètre sont :

- ✓ Exclure du périmètre les secteurs agricoles sans intérêts écologiques c'est-à-dire dans ce cas les parties de parcelles agricoles
- ✓ Elargir le périmètre afin d'inclure des habitats naturels ou des habitats d'espèces qui sont présents dans le Parc Lebocey
- ✓ Améliorer la gestion hydraulique du marais
- ✓ Ajuster les limites du site au parcellaire pour rendre plus cohérentes les actions

Habitats et espèces de la Directive visés :

<i>Habitats</i>	Tous
<i>Espèces</i>	Toutes

Description des actions :

Cf. supra.

Mesures contractuelles mobilisables pour ces actions :

Sans objet. Action mise en œuvre dans le cadre de l'animation générale du site Natura 2000.

Recommandations techniques :

Cf. supra

Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre potentiels :

Structures animatrices du DOCOB

Période d'intervention : toute l'année

Durée de l'opération : période triennale d'animation

Secteurs d'intervention : Parc Lebocey, périphérie du périmètre Natura 2000 en interaction avec des parcellaires agricoles

Coût des actions :

Action financée dans le cadre du marché triennal portant sur l'animation du site Natura 2000.

3. Mise à jour des mesures contractuelles pour les actions de gestion prévues par le DOCOB

3.1. CADRAGE REGLEMENTAIRE ET FICHES MESURES

La mise à jour des mesures contractuelles pour la réalisation des actions de gestion se base sur :

- La circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 qui annule et remplace l'ensemble des circulaires antérieures
- L'annexe de l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2011 portant liste des mesures forestières contractuelles de gestion des sites Natura 2000

3.2. MISE A JOUR DES MESURES

Code opération	Intitulé opération	Code mesure	Intitulé mesure
GH1	<i>Maintenir un niveau d'eau suffisant dans le marais en période d'été</i>	A32314P	<i>Restauration des ouvrages de petite hydraulique</i>
		A32314R	<i>Gestion des ouvrages de petite hydraulique</i>
		A32316P	<i>Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive</i>
GH2	<i>Eliminer et/ou contenir la végétation ligneuse colonisatrice sur l'ensemble des habitats ouverts</i>	A32305R	<i>Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</i>
GH3	<i>Mettre en place un pâturage extensif dans certaines zones du marais</i>	A32303R	<i>Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique</i>
		A32303P	<i>Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique</i>
GH4	<i>Réaliser une fauche tardive avec exportation dans certaines zones de marais</i>	A32304R	<i>Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</i>
GH5	<i>Réaliser des essais de décapage</i>	A32307P	<i>Décapage et étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hydrophiles</i>
GH6	<i>Entretien et restaurer des mares et points d'eau favorables aux habitats et espèces de la Directive</i>	A32309P	<i>Création et rétablissement de mares</i>
		A32309R	<i>Entretien de mares</i>

Code opération	Intitulé opération	Code mesure	Intitulé mesure
GH7	<i>Maintenir la végétation des berges des cours d'eau du site par une gestion adaptée</i>	F22706	<i>Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation de berges et enlèvement raisonné des embâcles</i>
GH8	<i>Préserver les boisements d'aulnaie-frênaie et favoriser leur maturation</i>	F22703	<i>Mise en œuvre de régénérations dirigées</i>
		F22712	<i>Dispositif favorisant les boisements sénescents</i>
GH9	<i>Maintenir ou restaurer les boisements de chênaie pédonculée</i>	F22703	<i>Mise en œuvre de régénérations dirigées</i>
		F22712	<i>Dispositif favorisant les boisements sénescents</i>

Par ailleurs, le chiffrage financier des opérations se fait désormais sur devis (et non plus sur les bases forfaitaires plafonnées prévues dans les CdC de type MO-CA en leur temps).

Pour la mesure F22712, il s'agit de barèmes régionaux.

4. Autres précisions sur les actions prévues par le DocOb

4.1. FICHE ACTION SE 3

La mise à jour de cette fiche concerne la précision de son intitulé.

Intitulé actuel	Mettre en place un protocole de suivi de l'influence de la gestion sur la végétation en marais calcaires et dans les milieux pionniers <u>recrées</u>
Intitulé proposé	Mettre en place un protocole de suivi de l'influence de la gestion sur la végétation en marais calcaires et dans les milieux pionniers <u>restaurés</u>

4.2. FICHE ACTION SE 8

La version initiale de cette fiche action porte sur le suivi du *Pterocarya*.

Nous proposons que cette action soit étendue à l'ensemble des espèces invasives présentes dans le Marais ou dans sa proche périphérie (*Pterocarya*, *Solidago*, *Ailanthus*).

Opération SE 8

Surveiller le développement des invasives

Priorité de mise en œuvre de l'opération : ★ ★

Objectifs de l'opération :

Surveiller le développement des espèces invasives au sein du Marais et dans sa proche périphérie.

Habitats et espèces de la Directive visés :

<i>Habitats</i>	Tous
<i>Espèces</i>	Toutes

Description des actions :

Le suivi pourra être global et concerner la répartition des espèces à l'échelle du Marais dans son ensemble ou être ciblé sur une espèce en particulier selon une approche stationnelle suite à des actions de gestion par exemple.

Dans ce dernier cas, le suivi SE8 pourra constituer une évaluation des effets de la gestion mise en place en application de la fiche GH11.

Mesures contractuelles mobilisables pour ces actions :

Sans objet. Action mise en œuvre dans le cadre de l'animation générale du site Natura 2000.

Recommandations techniques :

Selon l'approche stationnelle, un protocole devra être établi par le maître d'œuvre.

Cette action bénéficiera des résultats, en termes de connaissances sur la présence d'espèces invasives, de l'action FA8 portant sur le sensibilisation du public concerné par la problématique.

Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre potentiels :

Structures animatrices, gestionnaires et partenaires techniques de l'animation

Période d'intervention : en période de végétation

Durée de l'opération : toute la période d'animation

Secteurs d'intervention : au sein du périmètre Natura 2000 et éventuellement dans la proche périphérie

Coût des actions :

Sur devis

5. Récapitulatif des différentes actions

Code de l'opération	Intitulé de l'opération	Priorité de mise en œuvre
GH 1	Maintenir un niveau d'eau suffisant dans le marais en période d'étiage	★★★
GH 2	Éliminer et/ou contenir la végétation ligneuse colonisatrice sur l'ensemble des habitats ouverts	★★★
GH 3	Mettre en place un pâturage extensif, dans certaines zones du marais	★★★
GH 4	Réaliser une fauche tardive, avec exportation, dans certaines zones du marais	★★★
GH10	Aide à la reconversion ou la réhabilitation de parcelles boisées	★★★
GH11	Gestion des espèces invasives dans le Marais	★★★
SE 1	Mettre en place un suivi de l'évolution de la nappe phréatique	★★★
SE 2	Mettre en place un protocole de suivi des surfaces en saulaie marécageuse, en « marais calcaire – faciès à Saule cendré » et en « marais calcaire – faciès intact »	★★★
FA 2	Encourager les propriétaires et gestionnaires à contractualiser la gestion des terrains, par le biais de réunions et d'entretiens	★★★
FA 7	Informier le public par le biais de panneaux d'information	★★★
AD 1	Assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec les actions de gestion préconisées	★★★
AD 3	Assurer un suivi administratif et technique des opérations réalisées sur le site	★★★
AD 4	Réaliser un bilan annuel des opérations menées sur le site	★★★
AD 5	Évaluer la mise en œuvre du DOCOB au bout de 6 ans	★★★
AD 6	Suivi du document d'objectifs sous SUDOCO	★★★
AD 7	Ajustement du périmètre	★★★
GH 5	Réaliser des essais de décapage	★★
GH 6	Entretenir et restaurer des mares et points d'eau favorables aux habitats et espèces de la Directive	★★
GH 7	Maintenir la végétation des berges des cours d'eau du site par une gestion adaptée	★★
GH 8	Préserver les boisements d'aulnaie-frênaie et favoriser leur maturation	★★
RE 1	Réaliser une étude sur le fonctionnement hydraulique du marais et sa perturbation par les infrastructures routières	★★
SE 3	Mettre en place un protocole de suivi de l'influence de la gestion sur la végétation en marais calcaires et dans les milieux pionniers restaurés	★★
SE 4	Mettre en place un protocole de suivi de l'influence de la gestion sur les groupements des habitats aquatiques d'intérêt communautaire	★★
SE 6	Mettre en place un protocole de suivi de l'influence de la gestion sur la population d'Agrion de Mercure	★★
SE 7	Mettre en place un protocole de recherche pour confirmer la présence du Triton crêté	★★
SE 8	Surveiller le développement des invasives	★★
SE 9	Mettre en place un protocole de suivi de la qualité des eaux superficielles dans le Marais	★★
FA 1	Promouvoir des pratiques respectueuses de la ressource en eau, auprès des usagers du bassin versant	★★
FA 3	Organiser des sorties de découverte sur le site	★★
FA 5	Informier le public des avancées de la démarche Natura 2000, par le biais d'un bulletin de liaison	★★
FA 6	Assurer un appui technique pour l'acquisition foncière de parcelles par les communes	★★
FA 8	Sensibiliser les acteurs locaux sur la présence d'espèces invasives et les aider à les reconnaître	★★

AD 2	Mettre en cohérence la gestion du site Natura 2000 et celle du Parc Lebocey	★ ★
RE 2	Réaliser une étude sur l'entomofaune du marais, ciblée sur les espèces de la Directive potentiellement présentes ainsi que sur les espèces prioritaires des ORGFH	★ ★
GH 9	Maintenir et restaurer les boisements de chênaie pédonculée	★
SE 5	Mettre en place un protocole de suivi des habitats forestiers d'intérêt communautaire	★
FA 4	Réaliser un sentier de découverte sur le site	★